



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01281

Numéro SIREN : 482 167 343

Nom ou dénomination : FINORPA FINANCEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2017 sous le numéro de dépôt 58

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FINORPA FINANCEMENT
22 rue Basse
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : FINORPA FINANCEMENT

Numéro RCS : 482 167 343

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2014B01281

Adresse : 22 rue Basse
59000 Lille

Numéro du Dépôt : 2017R000058 (2017 59)

Date du dépôt : 03/01/2017

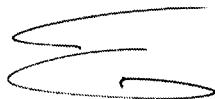
1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte

Date de l'acte : 30/06/2016

1 - Décision : Changement de président

Délivré à Lille Métropole le 3 janvier 2017

Le Greffier,





ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 30 JUIN 2016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 30 Juin 2016, à 9 h 45, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la société, 22 rue Basse à LILLE (59000), sur la convocation faite par le Président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque associé le 15 juin 2016.
Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROPE, Président du Conseil d'Administration, elle-même représentée par Monsieur Alain DENIZOT.

Monsieur Alain DENIZOT remercie les actionnaires pour leur présence à cette Assemblée Générale Mixte et ouvre la séance en rappelant que cette instance est régie par les articles 21 à 25 des statuts de la société qui définissent les règles de fonctionnement des décisions collectives des associés.

Il rappelle qu'au vu de l'ordre du jour, cette Assemblée est sous le régime de l'Assemblée Générale Mixte.

Monsieur DENIZOT informe que MACIF PARTICIPATIONS, la CCI RESEAU, BATI LEASE, ainsi que le CREDIT DU NORD lui ont donné pouvoir.

Le Président vérifie les mandats et les pouvoirs des représentants des actionnaires.

	Nombre d'actions souscrites	%	
REGION HAUTS DE FRANCE	157 988	43.16	Sébastien HUYGHE
CCI RESEAU	18 000	4.92	Donne pouvoir au Président
BPI FRANCE FINANCEMENT	7 020	1.92	Bertrand FONTAINE
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	50 499	13.80	Bernard PACORY
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	50 499	13.80	Alain DENIZOT
SOCODEN	11 986	3.27	Pierre THOMAS
MACIF PARTICIPATIONS	10.000	2.73	Donne pouvoir au Président
APREVA	28 686	7.84	Francis PARENT
SECAFI CTS	9.750	2.66	Alain PETITJEAN
BATILEASE	7.800	2.13	Donne pouvoir au Président
SIFA	12 638	3.45	Monsieur HOUSET
CREDIT DU NORD	1 160	0.32	Donne pouvoir au Président

[...]

Monsieur DENIZOT rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Président de la société

[...]

Il rappelle que la première résolution est, au sens des statuts de la société, une décision extraordinaire qui, pour être approuvée, doit recueillir 75% des voix. Il soumet au vote la résolution.

PREMIERE RESOLUTION

Désignation du Président de la Société

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

constate que le mandat du Président de la société FINORPA FINANCEMENT de la CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE prend fin à la désignation par la Région HAUTS DE FRANCE de son représentation légale,

et décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter du 30 juin 2016,

- *la Région HAUTS DE FRANCE, représentée par Monsieur Sébastien HUYGHE*

lequel a déclaré accepter le mandat de président de la Société et n'être frappé d'aucune interdiction ni incompatibilité pour l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain DENIZOT demande à Monsieur Sébastien HUYGHE qui l'accepte de présider la suite de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale reprend sous la présidence de Monsieur HUYGHE qui remercie les associés de leur confiance.

Le surplus, sans changement.

La suite omise.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Fait à Lille, le 10 octobre 2016

Le Président,
La Région Hauts de France
Représentée par Monsieur Sébastien HUYGHE

